



Revue d'Information Statistique de l'INSEED

Institut National de la Statistique,
des Études Économiques et Démographiques

N° 004

AV. 2021

Editorial

Sommaire

Thème Central : Réforme du Système Statistique National du Tchad

Evolution institutionnelle du Service Statistique National au Tchad et de sa source financement 3

Première réforme du Système Statistique National au Tchad 4

Deuxième réforme de l'appareil statistique du Tchad 5

NOUVELLES DE L'INSEED

Les acquis du Projet de Développement de la Statistique au Tchad 9

ACTIVITES DE L'INSEED

Etat d'avancement des activités du RGPH-3 13

Registre Social Unifié (RSU) 13

Etat d'avancement de l'ECOSIT5 14

PUBLICATIONS DE L'INSEED

Indice National des Prix à la Consommation 15

Indice Harmonisé de la Production Industrielle 16

ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

19

Le bien fait de la réforme du Système Statistique National

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) met à votre disposition le quatrième numéro de sa revue trimestrielle d'information statistique. Le thème central de ce numéro porte sur la réforme du Système Statistique National (SSN).

Le statut actuel de l'appareil statistique national s'inscrit dans une dynamique de l'évolution institutionnelle ainsi que de son ancrage. Commencé en 1954, la réforme du SSN continue son processus et fait toujours débat au regard de son contenu et de son impact. A chaque étape, il faut faire la réforme de l'appareil statistique en vue d'améliorer le degré de couverture de l'activité économique du pays et de la vie sociale de la population et intégrer les nouveautés.

Quelles sont les conditions de réussite d'une réforme ?

La réussite de la réforme du SSN dépend entre autres de :

- la volonté politique et l'engagement au sommet de l'Etat;
- l'assurance et la consolidation de l'autonomie professionnelle des structures statistiques ;
- la fonctionnalité et l'efficacité du Conseil National de la Statistique ;
- la programmation stratégique des activités statistiques dans le pays ;
- la couverture statistique des domaines le plus souvent mal documentés tels que les services,

l'environnement, le suivi des investissements et de la conjoncture économique, les revenus, l'emploi, les nouvelles technologies de la communication et de l'information, la recherche scientifique, le suivi de la compétitivité de l'économie, etc.

En dépit de la volonté manifeste des plus hautes autorités du Tchad, on note que le SSN est confronté à d'énormes difficultés qui ne permettent pas de répondre efficacement à une demande statistique croissante, de plus en plus diversifiée et complexe.

Cette faible performance se trouve corroborée par le niveau presque stagnant de l'indice de capacité statistique élaboré par la Banque Mondiale, qui se situe autour de 56% sur la période 2004-2010. Ces difficultés ont généralement pour origines :

- des ressources humaines en nombre insuffisant et peu motivées ;
- des services statistiques sectoriels fragiles dépendant essentiellement des apports financiers extérieurs qui sont souvent aléatoires ;
- une faible culture statistique des administrations publiques.

Toutefois, il importe de signaler que des efforts sont consentis pour conduire la réforme de l'appareil statistique national à son rayonnement. Il s'agit de :





- Primo, l'instauration de la redevance statistique pour financer les activités du Système Statistique National qui est une opportunité pour les fournisseurs, utilisateurs et producteurs des données statistiques officielles ;

- Secundo, le Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST) qui a démarré ses activités en août 2017 sur fi-

ancement de la Banque Mondiale et qui se donne comme tâche l'amélioration des capacités du SSN ;

- Et tertio, le suivi de la mise en œuvre de la Vision, 2030 qui se base sur des indicateurs pour évaluer les progrès réalisés. A cet effet, le Tchad s'est engagé dans un processus de réforme de son appareil statistique suite à la ratification par le pays de la Charte Africaine de la Statistique en mars 2015.

A ce titre, la Loi N° 26/PR/2019 conforme aux principes fondamentaux de la statistique publique a été promulguée le 11 juin 2019 et, une Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2, 2021-2025) est élaborée de manière participative sous la coordination de l'INSEED pour accompagner le suivi du PND 2017-2021, du PND 2022-2026, des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Ainsi, les actions prioritaires suivantes ont été identifiées dans la SNDS2 en vue de :

- poursuivre l'exercice natio-

nal de cartographie de l'infor-

manque d'emplois décents.

“ Comme l'information statistique est devenue un facteur de compétitivité, de confiance et de transparence... ”

La réforme du SSN est un facteur essentiel pour un développement durable dans un pays comme le Tchad, car il permet d'améliorer le degré de couverture de l'activité économique du pays et de la vie sociale de la population.

Pour améliorer les conditions de vie de

mation statistique disponible pour l'élaboration des indicateurs de suivi des ODD sous la coordination de l'INSEED ;

- contribuer au renforcement de la capacité statistique nationale en vue de combler les lacunes dans les insuffisances dans les domaines méthodologiques, de la production, de la collecte, du traitement et de l'analyse des données ;

- renforcer la coordination et des relations entre l'INSEED et les acteurs du SSN en vue de l'amélioration continue des indicateurs et de la disponibilité des données statistiques de qualité ;

- contribuer à la mise en place des dispositifs statistiques pour répondre aux besoins en matière de données statistiques sur les questions de développement prioritaires pour le Tchad.

Les 17 objectifs de développement durable ont pour but de lutter contre les obstacles systémiques majeurs au développement durable, tels que l'inégalité, la consommation et les modes de production non durables, l'insuffisance des infrastructures et le

sa population, lutter contre la pauvreté, la corruption et rendre le pays plus compétitif à tous les niveaux, le Gouvernement tchadien a doit assurer les conditions d'un système statistique performant, c'est-à-dire, un système qui mettra à la disposition du public des données statistiques économiques et sociales fiables, mises à jour, cohérentes et scientifiquement élaborées et que chacun pourra utiliser selon ses propres besoins.

Comme l'information statistique est devenue un facteur de compétitivité, de confiance et de transparence, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) du Tchad diffusera des informations crédibles et à jour sur l'évolution du SSN du Tchad pour éclairer et aider les autorités tchadiennes et leurs partenaires qui œuvrent pour le développement du Tchad.

Le Directeur Général de l'INSEED

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL



Thème Central : Réforme du Système Statistique National du Tchad

Le seul bureau statistique créé en 1954 et doté de moyen financier, humain et matériel pour satisfaire le Tchad en données statistiques a évolué au cours du temps pour devenir une Direction puis un Institut. Durant cette évolution, plusieurs services statistiques sectoriels ont été également créés. Eu égard à cette multitude de services sta-

tistiques en présence et un déficit de coordination constaté, une réforme du système statistique du pays s'est avérée nécessaire pour le réorganiser à l'effet de préciser le rôle de chacun des services, d'établir des liens fonctionnels entre eux et de redéfinir un nouveau mécanisme de financement de leurs activités statistiques. Aussi, pour comprendre les deux réformes qui ont eu

successivement lieu pour organiser le Système Statistique National (SSN), le plan de rédaction retenu est le suivant :

- Evolution institutionnelle du Service Statistique au Tchad et de sa source de financement ;
- Première réforme du SSN au Tchad ;
- Deuxième réforme de l'appareil statistique du Tchad.

1. Evolution institutionnelle du Service Statistique National au Tchad et de sa source financement

1.1 Evolution institutionnelle du Service Statistique National au Tchad

En 1954, il a été créé un Bureau de la Statistique rattaché à la Direction de l'Economie et dépendant techniquement du Bureau Central de la Statistique de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), Bureau Central qui a disparu avec l'éclatement de la Fédération à l'indépendance.

En 1963, le Bureau fut érigé en un Service de la Statistique Générale rattaché au Commissariat au Plan.

En 1968, le Service devient une Direction de la Statistique et des Etudes Economiques (DSEE) regroupant les Services de Statistiques Générales, des Comptes Economiques et des Enquêtes et Recensements.

En 1972, la DSEE fut ramenée en une Sous-Direction relevant de la Direction du Plan et du Développement.

En 1978, un Décret Présidentiel du 12 mai 1978 sous le n° 116/P.CSM/MFPT/DG rétablit la Direction de la Statistique et des Etudes Economiques sous l'appellation Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED). Cette appellation de DSEED est restée jusqu'au 14 septembre 2000, date de création de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) à la suite de la promulgation de la Loi n° 13/PR/1999 du 15 juin 1999 Portant Règlementation des Activités Statistiques au Tchad dans le cadre de la première réforme du Système Statistique National.

1.2 Redevance statistique comme source de financement du Service sta-

tistique national

La volonté des Autorités du Tchad d'assurer le financement pérenne du Service statistique national ne date pas d'aujourd'hui, mais bien longtemps. Il a été instauré la Redevance statistique perçue sur les importations et les exportations de marchandises du Tchad, dont une part est allouée pour financer les activités du Service statistique national.

Il s'agit des recettes extra-budgétaires destinées à l'amélioration de la qualité et de la quantité de variétés de production des statistiques nécessaires à la formulation et à la gestion de politiques économiques et sociales du pays. Le Service statistique national avait, au moment de l'institution de la Redevance, le monopole de production de statistiques pour le Tchad. Parmi ces statistiques qui doivent être produites et disponibles figurent aussi celles du commerce extérieur.

En effet, le feuillet de couleur verte de la déclaration douanière D3 est envoyé systématiquement à la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED) pour être saisi, exploité et analysé. De plus, le Service statistique national avait installé dans certaines zones frontalières du pays de postes de pointage des importations et des exportations. Le pointage consistait à relever le tonnage et la nature des produits importés et exportés. Ce travail servait à ajuster le volume des importations du Tchad comparé au volume qui a quitté le port de dédouanement afin de demander de péréquation au Secrétariat Général de l'UDEAC conformément à la pratique qui prévalait à cette époque et qui mérite d'être rappelée.

Au moment de la mise en œuvre du traité

portant création de l'UDEAC, toutes les importations des pays membres étaient dédouanées à la frontière du territoire de l'UDEAC. On versait ensuite les recettes correspondantes au pays bénéficiaire en fonction de la valeur et du volume des importations. Mais le plus souvent, le montant de recettes des douanes ne reflétait pas le niveau des importations du pays et nécessitait un ajustement.

Le pointage du volume et de la nature des importations permettait ainsi au Tchad de demander de péréquation sur le dédouanement qui se faisait au port à la frontière de la zone UDEAC des marchandises entrées au Tchad.

Le suivi du volume et de la nature des importations reste d'actualité même s'il ne sert plus pour établir une péréquation. En effet, grâce au logiciel douanier SYDONIA qui est implanté à la Direction des douanes, la saisie des importations est automatique mais le traitement et l'analyse économique des statistiques douanières sont de la compétence de l'INSEED. Il est prévu d'installer à l'INSEED le logiciel Eurotrace pour le traitement et l'analyse des statistiques douanières.

Ce bref rappel est nécessaire pour comprendre la genèse de l'instauration de la Redevance statistique au Tchad.

La Redevance statistique a été instituée en 1965 dans le document portant code des tarifs douaniers du Tchad. Son taux de perception qui a été assis sur les droits à l'importation au Coût, c'est-à-dire Assurance et Fret (C.A.F) et les droits à l'exportation, c'est-à-dire Free On Board (F.O.B) a évolué au cours du temps. C'est ainsi que :



En 1965, au moment de l'institution de la Redevance statistique, le taux a été d'un pour mille sur les droits à l'importation (C.A.F) et de un pour mille sur les droits à l'exportation (F.O.B) avec une valeur minimale de perception de 100 FCFA dans les deux cas.

En 1994, le taux est porté à 1% sur les droits à l'importation (C.A.F) et à 1% sur les droits à l'exportation (F.O.B) avec une valeur minimale de perception de

500 FCFA dans les deux cas.

En 1996, le taux de perception a été doublé (2%) mais la valeur minimale de perception est maintenue à 500 FCFA comme mentionnée ci-dessus (voir le budget de l'Etat de l'année 1996). Le taux a été relevé grâce au premier programme d'ajustement structurel qui a été mis en œuvre de juillet 1995 à mars 1999.

Voilà le rappel de l'histoire de l'évolution

du Service Statistique National et de sa source de financement. Parallèlement à cette évolution du Service statistique national pour devenir la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED), d'autres services statistiques sectoriels sont créés et chacun est autonome. C'est donc cette situation qui va amener la première réforme du Système Statistique National (SSN).

2. Première réforme du Système Statistique National au Tchad

Un rappel historique est également nécessaire pour comprendre la première réforme du Système Statistique National (SSN) du Tchad.

En 1992, une étude intitulée "évaluation de la base des données socio-économiques au Tchad et propositions pour le renforcement des capacités institutionnelles, de suivi et d'analyse de la pauvreté" avait été menée sur le SSN avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Le rapport de cette étude publié en 1994 avait fait un certain nombre de constats. Elle a révélé que plusieurs services participent à la collecte des données statistiques. Ces services statistiques sont fortement décentralisés. Ceux qui sont appuyés par les bailleurs de fonds disposent des ressources pour faire leur travail, d'autres n'en disposent pas.

Cette étude a également constaté une duplication des activités en matière de collecte et une insuffisante mise à disposition aux utilisateurs des données statistiques produites.

L'étude a fait des recommandations sur un certain nombre de mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble des services statistiques sectoriels notamment en les réorganisant dans un Système Statistique National (SSN) et en mettant à leur disposition des ressources suffisantes notamment humaines, financières et matérielles afin de leur permettre d'être beaucoup plus opérationnels. C'est ainsi que les plus Hautes Autorités du pays ont procédé à la première réforme du SSN.

Dans le cadre de la vague de réforme des institutions de l'Etat au cours du premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) qui a été mis en œuvre de juillet 1995 à mars 1999, le Fonds Monétaire International (FMI) a fait de la réforme du SSN l'une des conditionnalités que le Tchad devra satisfaire pour accéder aux

ressources du Fonds.

C'est dans ce cadre qu'à la demande du Ministère en charge du Plan assurant la tutelle de la DSEED, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), bureau local, a mis à la disposition du Tchad un Consultant, en la personne du regretté Jean BEGUE, Inspecteur principal de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) de France que je salue ici la mémoire, qui a élaboré les textes de réorganisation de l'ensemble des services statistiques sectoriels.

C'est ainsi que la Loi N° 013/PR/1999 Portant Règlementation des Activités Statistiques au Tchad a été promulguée le 15 juin 1999.

Cette Loi rappelle les principes fondamentaux des Nations Unies d'avril 1994 de la statistique officielle devant gouverner les activités statistiques au Tchad.

Elle recommande le respect de la non divulgation des statistiques individuelles mais également prévoit des sanctions en cas de non réponses aux enquêtes statistiques.

En application de cette Loi, deux décrets ont été signés :

le Décret N° 417/PR/MPED/2000 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité des Programmes Statistiques (CPS) a été signé le 14 septembre 2000.

Le rôle du CSS est d'orienter la politique nationale en matière de statistique et de définir des sanctions pouvant s'appliquer aux contrevenants qui refuseraient d'apporter des réponses aux enquêtes statistiques.

Quant au CPS, son rôle est d'établir tous les 4 à 6 ans un programme statistique en distinguant les opérations répétitives et

les opérations nouvelles avec des dates indicatives pour leurs mises en œuvre. C'est également lui qui adopte les normes statistiques, les définitions, les concepts et les classifications qui seront mis en œuvre, d'une manière générale, dans le cadre des travaux statistiques publics.

- le Décret N° 416/PR/MPED/2000 portant création de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) a été signé le 14 septembre 2000.

Ainsi, l'INSEED remplace la DSEED.

L'INSEED est l'organe central de Statistique du Tchad. Il assure le secrétariat technique du CSS et assure également la présidence du CPS dans le cadre de l'élaboration des programmes statistiques. L'INSEED est administré par un Conseil d'Administration.

Le Système Statistique National comprenait le CSS, le CPS, l'INSEED et les services statistiques sectoriels et devrait fonctionner sur la base d'un programme pluriannuel d'activités statistiques avec des tranches annuelles, financé par la redevance statistique inscrite dans la Loi statistique.

C'est ainsi qu'un premier programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad couvrant la période de 2002-2007 avait été adopté en novembre 2001 pour faire fonctionner l'ensemble des services du SSN et financer les activités statistiques. A la fin de la mise en œuvre de ce programme pluriannuel, un autre devrait être élaboré et mis en œuvre et ainsi de suite.

En plus de ces deux décrets, les textes suivants ont été également pris. Il s'agit :

- du Décret N° 363/PR/MEPD/2001 du 18 juillet 2001 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'INSEED ;



- de l'Arrêté N° 005/MEPC/SG/INSEED/2006 du 23 janvier 2006 portant organisation et fonctionnement de l'INSEED ; et
- de l'Arrêté N° 181/MF/SG/2005 du 24 juin 2005 portant mise en place des modalités pratiques d'affectation de la quote-part de la redevance statistique au profit uniquement de l'INSEED alors

qu'il fallait financer l'ensemble du SSN (Arrêté signé par le Ministre en charge des Finances)

Mais le Système Statistique National mis en place n'a pas bien fonctionné.

Il y a eu des difficultés à avoir des données statistiques pour évaluer les Première et Deuxième Stratégies

Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP1 et 2) élaborées au cours de la précédente décennie et le Plan National de Développement (PND) 2011-2015.

Eu égard à ces constats, une nouvelle réforme du Système Statistique National s'est avérée nécessaire. D'où la deuxième réforme du Système Statistique National.

3. Deuxième réforme de l'appareil statistique du Tchad

Il est à noter que le mot appareil statistique utilisé par les promoteurs de cette deuxième réforme signifie simplement système statistique. Quand un élément d'un système ne fonctionne pas, tout s'arrête. De même, quand un élément d'un pareil est défectueux, l'appareil tombe en panne, étant donné que les éléments sont liés les uns aux autres. Voilà la comparaison et la précision qui sont faites même si la préférence est pour le mot système car il englobe le mot appareil. Un appareil permet de réaliser une action instantanée (recensement de la population, recensement des industries particulières à un moment donné) alors que le système doit permettre de réaliser une action permanente. Ceci étant, revenons à l'exposé du thème.

Les Hautes Autorités du Tchad ont engagé la deuxième réforme de l'appareil statistique en 2014. Le Ministre de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (MEPDCI) a mis en place un Comité Chargé de la Réforme de l'Appareil Statistique (CRAS) par Arrêté N° 010/PR/PM/MPCI/2014 du 03 mars 2014. Mais les travaux de la deuxième réforme ont véritablement commencé quand il a commandité en 2016, une étude sur le Système Statistique National. Celle-ci était soutenue financièrement et techniquement par la Banque Mondiale.

Les conclusions de l'étude ont été les suivantes :

Au niveau national, il y a :

- l'absence de coordination technique et opérationnelle du SSN ;
- l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ;
- la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail ;
- le non-achèvement de la première réforme car certains textes prévus par la

Loi n'ont pas été pris ;

- la ratification par le Tchad de la Charte Africaine de Statistique (CAS) dont certains éléments ne figurent pas dans la première Loi statistique, notamment la mise en place d'un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ;
- l'adoption par le Tchad du Cadre harmonisé des finances publiques édicté par la CEMAC qui exige beaucoup de rigueur en statistique ;
- l'émergence de nouvelles thématiques, de modes de gouvernance et de financement de l'économie, souhaités par les plus Hautes Autorités, notamment à travers l'adhésion du pays au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) ;
- la fixation d'un horizon pour l'émergence économique du pays et, conséquemment, la refonte du système de planification, qui part d'un document de vision et ensuite sont déclinés les documents de planification globale et sectorielle à moyen terme ;
- etc.

Au niveau régional, il y a :

- l'adoption de la Charte Africaine de la Statistique (CAS) et de nouveaux principes directeurs présidant la production et la diffusion statistique ;
- l'adoption de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) ;
- les nouvelles Lignes Directrices pour l'élaboration des SNDS (SNDS 2.0) ;
- le plan d'actions pour la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ;
- l'introduction de l'assurance et/ou la démarche qualité ;
- la reconfiguration du dispositif d'appui et de coordination des SSN avec la

création d'institutions africaines spécialisées ;

- l'émergence de nouvelles demandes statistiques au niveau mondial, en rapport notamment avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), un nouvel agenda de développement 2015-2030, adopté par la communauté internationale en septembre 2015.

Compte tenu de ce diagnostic du SSN et de son environnement régional et international, l'étude a recommandé de refaire une nouvelle Loi pour tenir compte de toutes les nouveautés qui sont apparues au cours des vingt dernières années.

C'est ainsi que le Ministre de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale a mis en place un Comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme de la l'appareil statistique par Arrêté N° 008/PR/PM/MEPD/SG/2017 du 28 mars 2017 en remplacement de l'ancien Comité et lui a donné des attributions précises. Outre l'élaboration de la nouvelle Loi, le Comité devrait réaliser les activités suivantes :

1. mettre en place un nouvel organisme de l'INSEED ;
2. élaborer un Statut particulier du personnel du Système Statistique National (SSN) et un Plan de gestion des carrières du personnel du SSN ;
3. réaliser une étude sur la mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) ;
4. élaborer une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2017-2020 ;
5. élaborer un curricula de l'école nationale de statistique et réaliser une étude de faisabilité de la création de ladite école ;
6. définir un Cadre national d'assurance-qualité et de la cartographie ;



7. définir une politique de diffusion des données à travers une stratégie de communication ;

8. élaborer des documents techniques (Manuels de concepts et Manuels des méthodologies) ;

9. élaborer une charte des statisticiens et démographes.

Aux termes des travaux dudit Comité, la Loi N° 26/PR/2019 Portant Organisation et Réglementation des Activités Statistiques au Tchad a été promulguée le 11 juin 2019. Elle abroge l'ancienne Loi statistique issue de la première réforme.

3.1 Différents sujets traités par la Loi N° 26/PR/2019

3.1.1 Du cadre normatif (Article 3) : Il rappelle aux structures et organismes du SSN de se conformer : (i) aux principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies ; (ii) à la Loi n°007/PR/2015 du 10 février 2015 portant protection des données à caractères individuelles ; et (iii) aux principes de bonnes pratiques édictées par la Charte Africaine de la Statistique et tous autres conventions et traités ratifiés par le Tchad.

3.1.2 Du secret statistique (Articles 4 à 10) :

- Il est interdit de divulguer les données individuelles sauf en cas d'autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées ;
- Il est interdit l'identification des personnes physiques ou morales lors de l'échange ou de la publication des données ;
- Les agents du SSN sont astreints au secret statistique ;
- Les données économiques collectées ne doivent pas servir pour faire la répression fiscale ;
- Les données d'enquêtes et de recensements doivent être accessibles à tous à condition de les rendre anonymes ;
- Le secret statistique ne concerne pas les données déjà publiées par les entreprises sur un support accessible au public ;
- La violation du secret par les agents de SSN est passible des sanctions prévues par le code pénal.

3.1.3 De l'impartialité et du droit d'accès de tous aux résultats statistiques agrégés (Article 11). La Loi exige l'impartialité des organismes producteurs des statistiques

et de l'accès à tous aux données statistiques.

3.1.4 De la transparence et de la prévention des mauvais usages des statistiques (Articles 12 à 17).

- Il s'agit de préciser les sources, les méthodes et les procédures d'élaboration des statistiques ainsi que la finalité des statistiques demandées ; d'informer les personnes concernées par l'enquête et le recensement du cadre légal de cette opération et leur réaffirmer que cette opération est couverte par le secret statistique ;

- Demande aux structures et organismes du SSN d'exploiter les données de sources administratives afin d'éviter la surcharge des personnes par les questions lors des opérations de collecte des données statistiques ;

- Autorise aux structures et organismes du SSN de faire des observations sur les interprétations erronées des données par les usagers ;

- Demande aux services statistiques du SSN de se doter d'un cadre d'assurance qualité ; d'un manuel de concepts et de méthodologies ; d'une politique de diffusion et de communication que toutes les structures du SSN doivent respecter. Le non-respect entrainera des sanctions.

3.1.5 De l'autorisation préalable ou du visa statistique (Articles 18 et 19). Les structures et organismes du SSN doivent obtenir au préalable l'autorisation du CNS avant de réaliser les enquêtes et recensements statistiques.

3.1.6 De l'obligation de réponse aux questionnaires et de transmission de données (Articles 20 à 29). Il est traité dans cette partie :

- De l'obligation des personnes physiques ou morales de répondre aux questionnaires lors des enquêtes et des recensements ;
- De la transmission des fichiers aux structures et organisme du SSN pour l'exploitation à des fins statistiques ;
- Des modalités d'échange de données fixées par un arrêté du Ministre en charge de la statistique ;
- Des sanctions et de l'amende ;
- Du reversement du produit de l'amende au Fonds National de Développement Statistique (FNDS).

3.1.7 Du respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques (Article

30).

3.1.8 De l'harmonisation avec les méthodes et les concepts internationaux utilisés dans le domaine statistique (Article 31). Les structures et organismes du SSN doivent harmoniser leurs méthodes et concepts avec les standards internationaux

3.1.9 De l'indépendance scientifique (Article 32). Il traite de l'indépendance scientifique dans l'élaboration des statistiques.

3.2 Principaux textes d'application de la Loi

En application de cette Loi, les textes suivants ont été élaborés. Il s'agit :

- du Décret N° 0970/PR/MEPD/2019 portant attributions et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) signé le 12 juillet 2019 ;
- du Décret N° 0969/PR/MEPD/2019 portant attributions et fonctionnement de l'INSEED signé le 12 juillet 2019 ;
- du Décret N° 0971/PR/MEPD/2019 portant attributions et fonctionnement du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) signé le 12 juillet 2019 ;
- du projet de Loi portant création de l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Informatique Appliquée (ENSIA) qui est en cours ainsi que ses textes d'application. Cependant, il convient de signaler que la création de l'ENSIA est mentionnée dans un des articles de la Loi portant organisation et réglementation des activités statistiques au Tchad qui a été promulguée le 11 juin 2019. Mais à l'instar des autres Ecoles du Tchad, l'ENSIA devrait être créée par sa propre Loi.

3.3 Composantes institutionnelles du SSN et leurs missions

La nouvelle Loi a redéfini les organes du SSN et leur donne des attributions précises. Ces organes sont :

- le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ;
- les Structures productrices des données statistiques sectorielles ;
- l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Informatique Appliquée (ENSIA) ;
- le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS).



3.3.1 Conseil National de la Statistique

Son rôle est d'orienter la politique en matière de statistique. Il assure la coordination politique du SSN. Il approuve le programme statistique du SSN, affecte les ressources financières aux différents services statistiques sectoriels du SSN, etc.

Les structures suivantes appuient le Conseil National de la Statistique :

- le Secrétariat Permanent (SP);
- le Comité de Visa ;
- le Comité de Contentieux ;
- 5 Commissions Thématiques :
 - ▶ Commission Statistiques Démographiques et Sociales (COSTADES) ;
 - ▶ Commission Statistiques Economiques et Financières (COSTEF) ;
 - ▶ Commission Statistiques du Secteur Rural et de l'Environnement (COSTASERE) ;
 - ▶ Commission Traitement, Archivage, Diffusion des Données et Technologies de l'Information et de la Communication (COTAD/TIC) ;
 - ▶ Commission Développement Institutionnel, Normalisation, Législation, Programmation, Suivi/Evaluation, Ressources Humaines et Financement du Système Statistique National (CDI/NL/PSE/RH/FSSN)

3.3.2 Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

L'INSEED est l'organe central du SSN. Son rôle principal est de produire des statistiques officielles qui lui sont confiées par la Loi et d'assurer la coordination technique de toutes les activités du Système Statistique National grâce aux outils de coordination (nomenclatures, recueil de définitions, méthodologies, etc.).

3.3.3 Structures productrices des données statistiques sectorielles

Chaque structure élabore les statistiques du secteur auquel il appartient en respectant les principes fondamentaux de l'Union Africaine de la statistique publique.

3.3.4 Ecole Nationale de la Statistique et d'Informatique Appliquée

Son rôle est de former des cadres statisticiens de niveau bac +3 pour le SSN. La

Loi créant cette école est en dans le circuit pour son adoption par le Gouvernement avant son passage à l'Assemblée Nationale ; l'école également est autonome.

3.3.5 Fonds National de Développement de la Statistique

Ses sources principales pour le financement des services statistiques sectoriels du SSN sont la redevance statistique et les appuis des partenaires au développement du Tchad dans le secteur de la production statistique au Tchad. C'est une structure autonome.

3.4 Elaboration d'autres textes pour rendre opérationnelles les structures statistiques

En plus du Comité du suivi de la mise de la réforme de l'appareil statistique, le Cabinet AGORA Consulting et un Consultant international indépendant ont été recrutés sur financement de la Banque Mondiale pour élaborer certains documents.

Le Cabinet AGORA s'est occupé des principaux textes de l'INSEED tandis que le Consultant international s'est occupé de l'élaboration de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2).

En résumé, les documents suivants ont été élaborés dans le cadre de la réforme :

- un manuel des concepts et de méthodologies ;
 - une politique de diffusion de l'information statistique ;
 - Une stratégie de communication ;
 - un statut particulier du personnel statisticien et démographe du SSN, validé par l'ensemble du personnel travaillant dans le SSN (y compris les cadres de l'INSEED) lors de l'atelier tenu à DOUGUIA fin juillet et début août 2019 ;
 - une charte déontologique des statisticiens et démographes, validée par l'ensemble du personnel travaillant dans le SSN (y compris les cadres de l'INSEED) également pendant le même atelier tenu à DOGUIA ;
 - un cadre national d'assurance qualité ;
 - les attributions des Commissions Thématiques ;
 - le regroupement des services statistiques sectoriels en pôles ;
- une Deuxième Stratégie Nationale de Dé-

veloppement de la Statistique (SNDS2), validée en août 2019 par le Comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'appareil statistique. Elle est mise à jour et sera approuvée par le CNS et ensuite adoptée par le Gouvernement avant sa mise en œuvre.

D'autres documents doivent être élaborés et adoptés tels que l'élaboration d'un système d'information statistique pour chaque Pôle statistique sectoriel, un arrêté du Ministre en charge de la statistique portant sur les modalités d'échange des données statistiques, etc.

En conclusion, le chantier du travail à faire devant permettre une bonne mise en œuvre de la nouvelle Loi N° 26/PR/2019 du 11 juin 2019 reste encore vaste.

3.5 Financement du Système Statistique National

La source principale de financement du Système Statistique National est la Redevance statistique. Cette fois-ci, un Fonds est mis en place pour gérer les ressources du SSN. Ce n'est pas la totalité des ressources de la redevance qui est affectée au SSN via le Fonds National de Développement de la Statistique mais pour le moment 15% des ressources de la redevance perçue sur les importations et les exportations (y compris le pétrole).

3.6 Deuxième Stratégie du Développement de la Statistique

La Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2) est l'une des actions de la réforme du Système Statistique National (SSN) voulue par les Hautes Autorités du pays pour corriger les défaillances du Système existant et de le rendre capable à fournir les données statistiques nécessaires pour piloter la politique du développement économique et social du pays. C'est un outil fondamental pour le fonctionnement du SSN.

Elle comporte quatre axes. Il s'agit de :

- l'axe stratégique 1 concerne l'amélioration de la gouvernance statistique. Il s'agit de la Loi N° 26/PR/2019 et des textes d'application qui sont pris mais également d'autres textes qui doivent être pris pour servir de documents de base légale pour les activités statistiques. L'accent est également mis sur la coordination du Système Statistique National, de la programmation des activités, du suivi et de l'évaluation de ces activités statistiques.



Enfin, cet axe traite de l'organisation administrative des services statistiques sectoriels notamment de leur regroupement en pôles statistiques sectoriels, ce qui est déjà fait. Il est recommandé dans cet axe de doter les pôles statistiques sectoriels de système d'information statistique, ce qui sera fait pour les services statistiques sectoriels qui ne dispose pas de système d'information. L'objectif est que chaque pôle statistique sectoriel publie chaque année au moins un annuaire statistique ;

- l'axe stratégique 2 est relatif à consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique. Cet axe traite des ressources du Système Statistique National notamment les ressources humaines, financières et matérielles qui manquent au SSN. Il met l'accent sur le financement du SSN, la formation du personnel statisticien et démographe, de leur motivation pour les maintenir dans le SSN et de leurs conditions matérielles de travail ;

- l'axe stratégique 3 porte sur l'amélioration de la production statistique. Il s'agit dans cet axe de tout ce qui concerne la production statistique (recensements, enquêtes et autres) en respectant les normes internationales et du recours à l'exploitation des registres administratifs pour élaborer certaines statistiques en cas de besoin afin de réduire le coût de production de statistiques;

- l'axe stratégique 4 est afférent à la facilitation de l'utilisation des produits statistiques. Cet axe traite de tout ce qui concourt à faciliter aux utilisateurs l'accès aux données produites et au renforcement du rôle de la statistique en tant qu'outil d'aide à la prise de décision notamment en formant les utilisateurs de données statistiques.

A travers la mise en œuvre de la SNDS2 les données statistiques seront produites pour satisfaire les demandes suivantes :

- la demande de statistiques pour le suivi des programmes et projets de développement (la vision 2030 : le Tchad que nous voulons ayant pour base, les plans nationaux de développement, le suivi des objectifs du développement durable, les agendas internationaux tel que l'agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.) ;

- la demande pour l'élaboration et le suivi-évaluation des stratégies et politiques sectorielles : la plupart des secteurs se sont dotés ou sont en voie de se doter de politiques et de plans stratégiques de développement. Ils ont besoin des données statistiques pour faire le suivi-évaluation. C'est le cas des secteurs comme la santé, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'éducation, etc. D'autres ont besoin des statistiques pour élaborer leurs stratégies ;

- la demande de statistiques par les institutions et organisations régionales et internationales : le Tchad est membres de nombreuses institutions internationales. Celles-ci demandent des statistiques pour évaluer leurs politiques au Tchad tout comme à l'échelon international ;

- la demande du secteur privé (ONG, entrepreneurs, investisseurs, chercheurs, étudiants, syndicats, etc.).

3.7 Etat des lieux de la mise en œuvre de la réforme

La mise en œuvre de la réforme avance lentement mais sûrement. Les tâches déjà réalisées sont les suivantes :

- le Secrétariat Permanent du CNS a procédé au recensement des services statistiques ministériels et parapublics et de leur regroupement en pôles statistiques sectoriels, ce qui a permis au Fonds National de Développement de la Statistique de tenir ses Conseils d'Administration. Sans le regroupement des services statistiques en pôles, on ne saura pas quel ministère est membre du Conseil d'Administration du Fonds ;

- le Fonds National de Développement de la Statistique est opérationnel depuis le mois d'août 2020. Celui-ci a déjà tenu trois Conseils d'Administration ;

- tous les membres du Conseil National de la Statistique sont nommés avec le dernier Décret n°709/PR/MEPDCI du 18 mars portant désignation des représentations des institutions publiques et des personnalités indépendantes. Il reste seulement à organiser la première réunion du Conseil National de la Statistique ;

- un arrêté a été pris pour définir les attributions des Commissions Thématiques. Il reste la désignation des membres par arrêté;

- la dernière version de la SNDS2 mise à jour est disponible et prête à être soumise à la réunion du Conseil National de la Statistique puis au Conseil des Ministres pour l'adoption formelle afin qu'elle devienne un document officiel du Gouvernement pour le développement de la Statistique au Tchad ;

- une politique de diffusion de l'information statistique est déjà validée;

- une stratégie de communication est déjà validée ;

- une charte déontologique des statisticiens et démographes du Tchad est déjà validée.

Conclusion : La revue de l'évolution institutionnelle du bureau central de la statistique et de l'apparition de nombreux autres services statistiques ont nécessité la réorganisa-

sation de ces services statistiques en un Système Statistique National, ce qui a conduit à la réforme deux fois de suite. La deuxième réforme qui régit actuellement le SSN a introduit beaucoup de nouveautés qui sont :

- la création d'un Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique (SP/CNS);

- la création des Commissions Thématiques;

- la création d'un Fonds National de Développement Statistique (FNDS) dont le financement principal proviendrait de la quote-part de la redevance statistique. Celui-ci financera l'ensemble des services statistiques sectoriels. L'élaboration d'un Programme Annuel d'Activités Statistique (PAAS) sera le support principal du fonctionnement du Système Statistique National (SSN) ;

- la création d'une Ecole Nationale de Statistique et d'Informatique Appliquée (ENSIA) pour former les cadres moyens en vue de pallier l'insuffisance du personnel formé en statistique opérant actuellement dans le SSN ;

- le regroupement des services statistiques sectoriels en pôles. Chacun de ces pôles doit être doté d'un système d'information statistique. Deux Arrêtés du Ministre en charge de la Statistique doivent préciser respectivement le nombre des Services statistiques et leur regroupement en pôles statistiques tous les deux ans ;

- tous les services statistiques y compris l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) doivent obtenir au préalable un visa statistique avant de réaliser une enquête ou un recensement visant la production des statistiques officielles ;

- l'élaboration d'un Rapport Annuel d'Activités Statistique (RAAS) sera le support principal du suivi de la mise en œuvre du Programme Annuel d'activités Statistiques (PAAS) ;

- la recommandation de mettre en place un cadre d'assurance qualité de statistiques ;

- etc.

La mise en œuvre de tous les aspects évoqués par la nouvelle Loi par tous les Acteurs est un gage pour le bon fonctionnement du SSN. Nous pensons, cette fois-ci, à la réussite de la réforme du SSN en vue de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques de qualité, à jour et couvrant de nombreux domaines.

Par GOGNIN Gomdigué / RIRADJIM MADNODJI / MANTOBAYE MOUNDIGBAYE / HASSAN IZZO ABAKAR / DOUZOUNET MALLAYE



NOUVELLES DE L'INSEED

1. Conseil d'Administration ordinaire de l'INSEED 2021

Le 02 mars 2021 s'est tenue dans la salle de réunions de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), le Conseil d'Administration (CA) de l'Institut pour l'année 2021 présidé par Monsieur MOUTEDE DJIMHYNGAR, Président du Conseil d'Administration (PCA).

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. examen et adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration Extraordinaire (CAE) du 10 juillet 2020 et du suivi des recommandations qui en sont issues ;

2. programmation des activités et questions budgétaires:

a. rapport d'activités 2020

b. exécution du budget 2020

c. projet du Plan d'actions 2021

d. projet du budget 2021

3. examen des suites à donner au projet de statut du personnel;

4. projet de Décisions;

5. divers:

a. prise en charge du Secrétariat Permanent/Conseil National de la Statistique (SP/CNS)

b. organisation de la première réunion du CNS

Au titre du point 1 : le Procès-Verbal (PV) du CAE tenu le 10 juillet 2020 soumis à la validation par les administrateurs devrait être signé avant son adoption et les administrateurs ont signalé qu'idéalement le PV devrait être soumis pour observations et validation avant d'être signé par le PCA et le DG de l'INSEED. Le PV a été adopté sous réserve des modifications à prendre en compte. Le suivi des recommandations a été validé par

acclamation.

Au titre du point 2 : Après échanges sur le point, par consensus des administrateurs, le PCA a déclaré adoptés le rapport d'activités 2020 et l'exécution du budget 2020, sous réserve de la prise en compte des observations faites par les administrateurs. Après débats et consensus des administrateurs, le plan d'actions 2021 et le budget 2021 sont également adoptés sous réserves de la prise en compte des observations faites.

Au titre du point 3 : Suite aux différentes interventions des administrateurs, le PCA a conclu sur la nécessité de la motivation du personnel en tenant compte des contraintes budgétaires sur la base d'une retouche de la rémunération du personnel avec un système de bonification fondée sur les résultats, en attendant l'adoption du statut particulier du personnel du SSN par les instances concernées.

Au titre du point 4 : Après les débats portant sur chacun des projets de Décisions, le PCA a déclaré la validation des avis des administrateurs. Le Projet de Décision lié aux primes de technicité et de motivation a été validé, en prenant en compte les observations de forme faites par les administrateurs. Au vu de la nécessité pour le travail du personnel, le projet de Décision relative à la dotation en carburant du personnel a été validé sous réserve de l'intégration des observations faites. Le Projet de Décision par rapport au frais de communication a été aussi validé, sous réserve de la prise en compte des observations de forme faites. Le Projet de Décision autorisant le contrat de travail à titre exceptionnel accordé au Chef de Service des Ressources Hu-

maines admis à la retraite a été validé pour trois ans non renouvelables.

Au titre du dernier point, après discussions, les primes forfaitaires de déplacement par mois sont alloués aux membres du SP/CNS.

A l'issue de la tenue du CA, les recommandations suivantes ont été formulées :

1- le Procès-Verbal du CA doit être examiné, puis validé par les administrateurs avant les signatures du PCA et du DG ;

2- la motivation du personnel de l'INSEED est à prendre en compte en application des décisions validées, en attendant l'adoption du statut du personnel par les instances concernées ;

3- la réalisation d'une étude sur les rémunérations du personnel avec des retouches ciblées de bonification adossée aux résultats ;

4- la mise en place d'un cadre d'évaluation de la performance du personnel de l'INSEED ;

5- le Projet du statut du personnel de l'INSEED et du SSN, doit faire l'objet de réflexion et d'échanges par l'intermédiaire du CNS, le Ministère de tutelle et celui de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social pour son efficacité;

6- la présentation pour compter de l'exercice 2022, d'un plan d'investissement et d'un budget triennal glissant ;

7- suite à l'interpellation du DG de l'INSEED par le PCA concernant la marche indolente et perceptible de l'Institut, le CA a demandé au DG de solutionner impérativement ce problème entravant.

Par ATOKARE Alexis/GAGUE
Ngangtar



2. Les acquis du Projet de Développement de la Statistique au Tchad

Financement du PDST:

Le Projet de Développement de la Statistique au Tchad est entré en vigueur le 25 août 2017 et est financé par la Banque Mondiale et le Gouvernement Tchadien. Il est exécuté et mis en œuvre par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Il est dirigé par un chef du Projet représentant le bailleur de fonds avec résidence à Washington (USA) sous la Coordination du Directeur Général de l'INSEED.

Objectif du PDST :

Renforcer les capacités de l'institut national de la statistique à collecter, traiter, analyser et diffuser des données dont la qualité, la fréquence et la rapidité ont été améliorées.

Bénéficiaires du PDST :

Le principal bénéficiaire du projet est l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), l'institution nationale en charge des statistiques au Tchad. Le projet finance les quatrièmes et cinquièmes séries des Enquêtes sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECOSIT), finance la production des comptes nationaux, les travaux de rebasage des comptes nationaux et la production des indices statistiques (indice des prix à la consommation, indice de coût de construction, indice sur les chiffres d'affaire, etc.), le recrutement du personnel qualifié ainsi que le renforcement des capacités du personnel clé de l'INSEED. En outre, le projet

comprend un volet important qui est le programme de bourses pour les étudiants tchadiens admis aux concours d'entrée dans les écoles régionales africaines de statistique. L'amélioration des infrastructures informatiques par l'accès aux utilisateurs aux micro-données anonymisées.

Composantes du PDST :

Le Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST), a trois composantes :

- renforcement des capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines ;

«Loi statistique promulguée par le Président de la République le 11 juin 2019 et les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INSEED, du Conseil national de la statistique (CNS) et du Fonds National de développement de la statistique (FNDS), tous signés le 12 juillet 2019;»

- collecte, traitement, analyse et diffusion des données ;
- gestion de projet et amélioration de l'infrastructure informatique.

Les réalisations du PDST :

Depuis la mise en œuvre du PDST en 2017, les principales réalisations sont les suivantes :

- 1) la réforme institutionnelle à travers les processus d'élaboration et d'adoption des textes organiques de l'appareil statistique au Tchad (Loi statistique promulguée par le Président de la République le 11 juin

2019 et les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INSEED, du Conseil national de la statistique (CNS) et du Fonds National de développement de la statistique (FNDS), tous signés le 12 juillet 2019;

2) l'amélioration des ressources humaines par la préparation des candidats tchadiens aux concours d'entrée les différentes écoles sous régionales, l'octroi des bourses d'études aux lauréats des grandes écoles de statistique, le recrutement des statisticiens durant la période du projet et la mise en place d'un

plan de formation du personnel du système statistique national;

3) et la production et diffusion des statistiques ;

- la mise en œuvre de la quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECO-

SIT4);

- la réalisation des quatre séries des enquêtes à haute fréquence sur l'impact du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages ;

- l'amélioration des statistiques macro-économiques ;

- a rédaction de la deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique au Tchad (SNDS2).

Par SENOUSI YOUSOUF
HASSAN / AHMAT
ABDRAHIM ABBO



L'EQUIPE DU PROJET PDST



Président du Comité de piltage
NASSOUR Bahar Mahamat Itno



Directrice Général Adjointe
Mme NADJWA Mahamat Abel Bagui

Directeur Général
Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL



Conseiller Technique
Moussa Mahamat Haggat



Conseiller Technique
MOYALBAYE GOTOMON



Directeur du Management de l'Information & de l'Informatique
BOU-AH BAN-ORNGUE



Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales
AHMAT ABDERAHIM ABBO



Directeur des Statistiques Economique
AHMAT SOULEYMANE HACHIM



Directeur Administrative Financière et des Ressources Humaines
DJEPEUR KORODE GERARD



Comptable PDST
ABDEL MALICK MAHAMAT BACHIR



Expert en passation de marché
ADOUM AHMED SAHALAYE



Expert en gestion financière
DIONTAR MOUNANG Jean luck

Responsable de la Cellule de Com.
SENOUSSI YOUSSEF HASSAN



Expert en suivi-evaluation
TANASSENGAR BEASSOUM

3. Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique



Le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) est l'institution publique créée par la Loi n°26/PR/2019 du 11 juin 2019 portant organisation et réglementation des Activités Statistiques au Tchad. Il est mis en place par le Décret n° 971/PR/MEPD/2019 du 12 juillet 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement de la Statistique, décret d'application de la Loi ci-dessus citée. Son rôle principal est de financer les activités statistiques et la formation des statisticiens et démographes du Système Statistique National (SSN). De ce fait, il doit contribuer à empêcher la fuite des statisticiens et démographes du SSN en leur offrant les meilleures conditions de travail tant matériel (locaux, internet, etc.) que financières (salaire, indemnités, etc.). Sa source principale de financement du SSN est la redevance statistique comme indiquée par la Loi référencée ci-dessus.

Le FNDS est opérationnel depuis

août 2020 avec l'entrée en fonction du Président du Conseil d'Administration. En octobre 2020, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, l'Auditeur Interne et les Directeurs Techniques du FNDS ont été nommés et ont pris service. Le FNDS a organisé trois conseils d'administration dont le dernier fait l'objet du présent compte rendu.

Le Fonds a organisé le 24 février 2021 son troisième conseil d'administration. Etaient inscrits à l'ordre du jour neuf points dont (i) l'adoption de grille de salaire et des indemnités du personnel du SSN, (ii) la situation des étudiants tchadiens en statistique sans bourse à l'Institut Sous Régional de la Statistique et d'Economie Appliquée de Yaoundé (ISSEA) et à l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA), et (iii) les contributions aux organismes Statistiques dont le Tchad est affilié ((l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) et l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Sub-saharienne (AFRISTAT)).

S'agissant de la grille de salaire et des indemnités, le Conseil a décidé de laisser à chaque instance de fixer la grille de rémunération de son personnel (Conseil National de la Statistique ; Institut National de Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques ; l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Informatique Appliquée). C'est seulement la grille de rémunérations du personnel du FNDS qui a été adoptée.

En ce qui concerne les étudiants sans bourse, le Conseil a décidé d'apporter une aide aux étudiants au fur et à mesure que le FNDS reçoit la redevance statistique.

Quant aux contributions du Tchad aux organismes statistiques que sont l'IFORD et AFRISTAT, le Conseil a décidé d'établir un échéancier en accord avec les institutions concernées et les services compétents du Ministère des finances pour l'apurement des arriérés.

GOGNIN Gomdigué / SENOUSI
YOUSOUF HASSAN



ACTIVITES DE L'INSEED

1. Etat d'avancement des activités du RGPH-3

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3) a été institué par le Décret N°314/PR/MEPD/2019 du 22 mars 2019 modifié par le Décret N°2080/PR/MEPD/2019 du 27 décembre 2019. Ce décret, ordonne le dénombrement de "toutes les personnes physiques résidant sur le territoire de la République du Tchad à l'exclusion des membres du corps diplomatique et consulaire". Il est par ailleurs prévu l'intégration du module de base du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) afin de disposer à l'issue de l'opération d'une base de sondage spécifique pour les enquêtes agricoles.

Le Décret instituant le RGPH-3, stipule en son Article 16 que, sous l'autorité du Directeur Général de l'INSEED, le Bureau de Coordination du Troisième Recensement (BCTR) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du recensement. A ce titre, le BCTR a la responsabilité de :

- élaborer des documents techniques et méthodologiques du recensement conformément aux normes et standards internationaux;
- organiser l'ensemble des travaux de bureau et de terrain conformément au

chronogramme du RGPH-3;

- élaborer les rapports d'étapes du recensement ;
- préparer les réunions du Comité Technique (CT) et de la Commission Nationale de la Population (CNP) ;
- veiller au fonctionnement du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des activités du RGPH3 ;
- élaborer le budget du RGPH-3 ;
- élaborer le rapport général du RGPH-3.

Au cours du premier trimestre 2021, l'état d'avancement des activités du RGPH-3 se présente comme suit :

Activités réalisées :

- tenue de trois séances de travail de l'équipe restreinte du BCTR et de l'UNFPA relatives à la préparation de la table ronde avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- organisation d'une rencontre bipartite spéciale avec l'ANATS pour examiner les possibilités d'une éventuelle collaboration entre les équipes des cartographes et celles de l'ANATS durant les travaux cartographiques de terrain;
- tenue des réunions pour l'examen des documents stratégiques des Divisions ;

• examen de la première mouture du document stratégique du Dénombrement élaboré par la Division Méthodologie et Collecte (DMC) ;

• examen de la note stratégique d'organisation du recensement pilote et les caractéristiques des ZD tirées ;

• recherche documentaire auprès des institutions telles que le Ministère en charge de l'Urbanisme, le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et la Mairie.

Perspectives :

• proposer un agenda pour les rencontres bilatérales ;

• proposer un agenda pour la table ronde et en discuter avec le DG de l'INSEED ;

• faire une proposition d'affectation des ressources du Gouvernement pour le financement du Recensement et retenir les lignes budgétaires qui pourraient intéresser les PTF ;

• réactiver le processus de recrutement du Conseiller Technique Principal (CTP);

• finaliser la liste des matériels à acquérir.

Par ATOKARE Alexis / HASSAN IZZO
ABAKAR

2. Registre Social Unifié (RSU)

Le Registre Social Unifié est un système qui permet de constituer et de gérer une base de données nationale sur les ménages pauvres. Il est un instrument transversal pouvant servir à toutes les interventions sociales ciblées au Tchad.

ACTIVITES REALISEES

A. DEPLOIEMENT DU RSU

Pour donner une meilleure visibilité au Registre Social Unifié (RSU), un Consultant en Système d'Information a été recruté pour accompagner l'équipe du RSU grâce au financement de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui aux Réfugiés et Com-

munautés d'Accueil (PARCA).

L'appui consiste à :

- mettre en place une plateforme des données accessibles en ligne;
- transférer les compétences

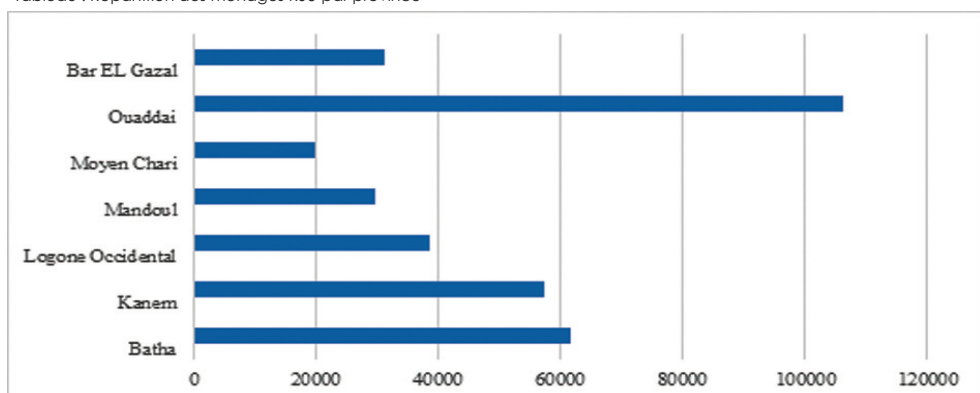
nécessaires à l'équipe technique et utilisateurs du système d'information, notamment aux informaticiens et aux statisticiens ;

- Réinitialisation et importer les différentes bases de données.

nées.

Le RSU a actuellement une plateforme fonctionnelle depuis le mois de mai 2021 contenant 344 687 ménages répartis dans sept (7) provinces du pays.

Tableau : Répartition des ménages RSU par province





B. ACTIVITES EN COURS

- transferts de compétences aux équipes techniques et utilisateurs du système d'information, notamment aux informaticiens et aux statisticiens de l'unité de gestion du RSU ;
- validation des données socio-économiques;
- mise en production.

PROCHAINES ETAPES

- rendre le RSU accessible sur internet;
- proposer et faire valider une matrice des rôles et responsabilité pour assurer la sécurité du système et l'implémenter dans le système d'information du RSU ;
- réaliser une mise à niveau complète de la conception du registre social sur la base du manuel de procédures du Registre Social Unifié ainsi que du questionnaire harmonisé mis à jour ;

- procéder à la mise à niveau de tous les composants logiciels ;
- rédiger la documentation technique ainsi que les guides techniques et utilisateurs ;
- participer aux ateliers organisés au profit du RSU ;
- concevoir et développer une application mobile.

Par AHMAT ABDERAHIM ABBO

3. Formation des cadres de l'INSEED en Système d'Information Géographique (SIG) et en Cartographie Censitaire

Le Service de la Cartographie et du Fichier Villages (SCFV) de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) du Tchad est chargé de l'élaboration, de la gestion et de la conservation des documents cartographiques relatifs aux enquêtes et recensements ; de la conception, de la conservation et de la mise à jour des bases de sondage ; du développement et de la gestion d'un Système National d'Informations Géographiques et de la confection et de la gestion du fichier villages.

Dans le cadre de ses activités, le SCFV de l'INSEED a bénéficié d'une formation en SIG et en cartographie numérique avec l'appui financier de l'Union Européenne, dans le cadre de son programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat-phase 2 (ACET2). Elle est élargie aux cadres d'autres services de l'INSEED et des services statistiques sectoriels. L'INSEED a également bénéficié des équipements et logiciels cartographiques MapInfo et ArcGIS pour renforcer le Service de la Cartographie et du Fichier Villages. Cette formation a pris dix jours de théorie et pratique à Safaris Hôtel de Douguia dans la province de Had-



jer-Lamis du 11 au 20 Mars 2021 et quatre jours de coaching et d'encadrement pour mettre en pratique les acquis de la formation, dans la salle de réunions de l'INSEED.

Elle était axée sur trois points : présentation des concepts et théories de la cartographie, collecte des données sur le terrain avec tablette et application avec le logiciel QGIS. Au total 20 stagiaires sont formés à cet effet, les 10 sont les cadres du service de la cartographie, les 7 sont d'autres services de l'INSEED et les 3 de services statistiques sectoriels à savoir : la santé, l'aménagement du territoire-urbanisme et l'administration du territoire.

La formation de Douguia s'est déroulée en cinq étapes :

- La présentation des concepts et théories de la cartographie numérique ;
- La présentation des concepts et théories de SIG ;
- La manipulation des données dans QGIS ;
- La collecte et gestion des données dans ODK ;
- La conception d'un modèle de données et importation dans PostGres/PostGIS.

Durant la session de coaching et d'encadrement de l'INSEED, les éléments suivants ont été abordés :

- La vérification de la géométrie des objets ;
- La mise en place d'une base de données SIG et écriture des requêtes ;
- Les cartes thématiques ;
- L'exploitation des données OSM et télédétection ;
- Le web-mapping.

Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

4. Etat d'avancement de l'ECOSIT5

La collecte des données de la Cinquième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT5) est prévue en 2021/2022. Cette opération d'envergure nationale vise à disposer des indicateurs actualisés sur le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages et bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Elle s'inscrit dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Guinée, intitulé « Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages ».

Activités réalisées:

Les activités préparatoires et préliminaires réalisées par l'équipe du Tchad sont :

- enquête de marché sur les Unités Non-Standards (NSU): La note méthodologique, le manuel de l'agent enquêteur et le questionnaire NSU2 sont déjà apprêtés;
- enquête pilote CAPI de l'ECOSIT5: Le questionnaire ménage ordinaire et le questionnaire communautaire de l'enquête pilote CAPI de l'ECOSIT5 sont déjà élaborés.

Perspectives :

Les activités prévues :

- Atelier virtuel sur l'échantillonnage de la deuxième EHCVM

Conformément au calendrier régional convenu, et dans le cadre des travaux préparatoires, un atelier régional sur l'échantillonnage de la deuxième EHCVM est prévu en juin 2021.

Cet atelier a pour objectif d'une part, de renforcer les capacités des experts des INS des Etats membres de l'UEMOA, du Tchad et de la Guinée dans les techniques de sondage et la pratique de l'échantillonnage, et d'autre part, de les assister dans l'élaboration du plan de sondage et le tirage de l'échantillon du premier degré (grappes, unités primaires ou zones de dénombrement) de cette enquête. L'atelier se déroulera par visioconférence (webex) du 07 au 18 juin 2021.

- Organisation de l'enquête pilote CAPI et de l'enquête NSU2

L'INSEED envisage organiser d'ici la fin du mois de juin l'enquête pilote CAPI et l'enquête de marché NSU2.

Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE/CHE-RIF OUSMANE ABDOLAYE

PUBLICATIONS DE L'INSEED

1. Indice National des Prix à la Consommation

L'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) est un outil de mesure de l'inflation, autrement dit, c'est un instrument permettant de calculer et de comparer, entre deux périodes données, l'évolution moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. Il mesure l'impact des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. Au Tchad, cet indice est produit et publié chaque mois par l'INSEED. Son calcul prend en compte tous les domaines de consommation des ménages tchadiens. Il s'agit entre autres de l'alimentation, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, de l'habillement, des loyers du logement, de l'entretien courant du logement, de la santé, des services de télécommunication, des lo-

sirs, etc. 12 000 prix dans environ 1000 points de vente sont collectés chaque mois pour calculer l'INPC. Ces prix sont collectés dans les villes de N'Djamèna, Moundou, Abéché, Sarh et Doba. L'année de base utilisée actuellement pour le calcul de l'indice est 2014 tandis que les pondérations sont issues de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages réalisées en 2011.

1. Analyse du niveau des prix par fonction au premier trimestre de l'année 2021

Au premier trimestre de l'année 2021, le niveau général des prix a fléchi de 2,2% par rapport au trimestre précédent. À l'exception de la hausse des prix des services de santé de 0,6%, des « restaurants et hôtel » de 0,5% et de la stabilité du niveau des prix de service de l'enseignement et de

la communication, on note des baisses sensibles du niveau des autres fonctions de consommation. Cependant, la baisse du niveau des prix au premier trimestre de l'année 2021 par rapport au trimestre précédent résulte principalement de baisse du niveau des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-5,5%), des boissons alcoolisées et tabac (-2,8%), des meubles, articles de ménages et entretien courant de la maison (-1,6%) et des « articles d'habillements et chaussures » (-1,3%). La baisse de 5,5% des produits alimentaires est le résultat du fléchissement de 19,7% du prix du poisson et de 15,4% du prix légumes et tubercules. Comparé au même trimestre de l'année 2020, le niveau général des prix a augmenté de 0,2%.

2. Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au premier trimestre de l'année 2021

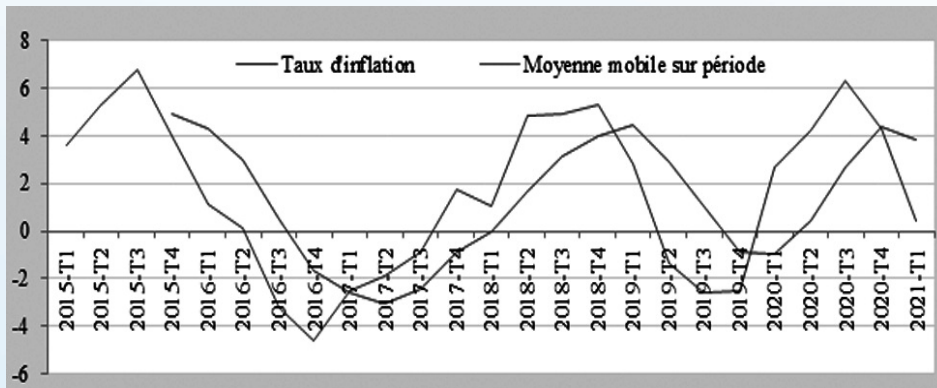
Le premier trimestre de l'année 2020 est marqué par une baisse généralisée des prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les produits locaux et les produits importés ont baissé respectivement de 2,4% et 1,1%. Comparativement au même trimestre de l'année 2020, les produits importés ont augmenté de 2,0%. Cependant, les produits locaux ont baissé de 0,5 sur la période. Selon la volatilité des prix des biens et services, il est à noter que le niveau de prix des produits frais et « hors produits frais et énergie » s'est contracté respectivement de 11,2% et de 2,1% par rapport au trimestre précédent. Par rapport au même trimestre de l'année 2020, le niveau des prix des produits frais et

énergie a fléchi respectivement de 9,8% et de 0,7%. Comparés au même trimestre de l'année 2020, le niveau des prix de « hors produits frais et énergie » a connu une progression de 2,6%. Selon le secteur d'activité, les prix des produits du secteur primaire et du secteur secondaire ont connu respectivement une baisse de prix de 7,2% et 0,6% au premier trimestre de l'année 2021 par rapport au trimestre précédent. Tandis que les prix des produits du secteur tertiaire ont progressé de 0,1% en glissement trimestriel et 2,8% en glissement annuel. Cependant, comparés au même trimestre de l'année 2020, le niveau des prix produits du secteur secondaire et du secteur tertiaire ont augmenté respectivement de 0,1% et de 2,8%. Selon

la durabilité des biens et services, l'on note une baisse du niveau des prix des biens non durables, semi-durable et de service respectivement de 2,1%, 1,5% et 0,3% au premier trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent. Cependant, par rapport au même trimestre de l'année 2020, les prix des produits non durables, des produits semi-durables et service ont augmenté respectivement de 2,8%, de 4,6% et de 9,1% en glissement annuel. L'inflation trimestrielle est ressortie à 0,4% alors qu'elle était de 4,3% au trimestre précédent. Ce niveau d'inflation pourrait trouver son origine dans l'approvisionnement des marchés par des produits frais de la saison passée en liaison avec la levée des mesures



Figure 1 : l'inflation trimestrielle



Source : INSEED

L'«Indice du Coût de Construction (ICC)» est un indice composite de prix basé sur l'observation des prix des matériaux de construction, du coût de la main d'œuvre, des coûts des moyens de gestion et des coûts de location et d'amortissement du matériel. C'est un outil de pilotage pour les institutions en charge de l'urbanisme et de l'habitat, des logements sociaux pour le suivi des prix des matériaux de construction. Cet indice permet également aux ministères ou institutions en charge des travaux publics et de la régulation des marchés des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) de suivre les chantiers de

construction et de négocier les avantages des contrats. Aussi, les ménages peuvent s'en servir pour négocier les contrats avec les constructeurs et connaître les prix des principaux matériaux de construction. Les opérateurs privés exerçant ou désirant investir dans les BTP peuvent utiliser cet indice comme indicateurs d'évolution des coûts des ouvrages de BTP ainsi que les banques pour la gestion des prêts immobiliers. Il s'agit d'un premier indice de ce genre élaboré par l'INSEED. C'est un indice trimestriel qui prend en compte les dépenses d'investissements effectuées par les ménages pour la construction des nouveaux logements

d'habitation. Il est limité aux constructions des maisons en matériaux durables, à usage d'habitation en milieu urbain, accessible à la majorité de la population. Sont exclus du champ de l'ICC les logements dits traditionnels dont les murs ou les toitures sont en terre non cuite, en bouse de vache, en bambous, en paille, en feuilles ou autres matériaux non durables. Le champ couvert par l'indice est la plus grande agglomération du Tchad (N'Djaména) découpée en zones de collecte. Les informations sont collectées auprès des grandes, moyennes et petites quincailleries, des boutiques spécialisées, des dépôts de sable, des dépôts de planche, des carrières et des locations de matériel. L'année de base de l'ICC est 2018. Grâce à l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad et l'appui technique d'AFRISTAT. Les données du troisième et quatrième trimestre 2020 ont été analysées et transmises à AFRISTAT pour leur approbation en vue d'une validation regroupant les experts d'AFRISTAT et les experts du secteur

3. Indice Harmonisé de la Production Industrielle

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur de court terme permettant de mesurer l'évolution de la production des unités industrielles exerçant sur le territoire national à une période bien définie. Il concerne l'activité de fabrication ou de transformation des unités industrielles et permet de mesurer les quantités physiques produites par ces unités au cours d'une période donnée. Afin de permettre aux utilisateurs de connaître l'évolution réelle en volume de la production industrielle et les mouvements au sein du tissu industriel du Tchad, l'INSEED produit et publie depuis 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI. Cet indice couvre les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de

gaz. L'échantillon utilisé pour le calcul de l'IHPI est composé de 26 entreprises avec 34 produits, couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays.

L'activité industrielle ressort en baisse au premier trimestre 2021. En effet, la production du tissu industriel au Tchad qui était en hausse au dernier trimestre de 2020 a baissé de 9,7% au premier trimestre de 2021. Cette baisse est la conséquence de la contraction de la production des industries pétrolières (-21,7%) suivies des industries extractives (-9,6%). Toutefois, cette baisse a été atténuée essentiellement par la croissance de la production de la branche des industries des matériaux minéraux (+171,4%) suivi respectivement de la branche électricité, eau et gaz (+5,7%) et des industries agro-alimentaires (+3,4%). Malgré la levée des mesures barrières prises par le Gouvernement tchadien en vue de riposter contre le COVID-19 notamment l'instau-

ration du couvre-feu, la fermeture des frontières externes et la suspension des liaisons interurbaines qui étaient à l'origine de la contraction de la consommation de l'essence, du gasoil et du kérosène pendant la période de la pandémie, la production de l'industrie pétrolière continue de baisser ce premier trimestre 2021 (-21,7%) par rapport au trimestre précédent. Cependant, cette levée des mesures entraîne une lente reprise des mouvements des véhicules de transport. De même, la chute de la production des industries agro-alimentaires continue avec une baisse de (-3,4%) malgré l'ouverture des alimentations, buvettes, etc, la relance de la consommation tarde, les prix des produits brassicoles n'étant pas revenus à la normale, occasionnant ainsi une baisse de la production des Brasseries du Tchad (-5,4%). Aussi, en glissement annuel, la production du tissu industriel au Tchad est en baisse de 10,4% au cours du trimestre sous revue.



4. Synthèse Conjoncturel du premier trimestre 2021

La situation conjoncturelle au Tchad est mitigée malgré la levée des mesures barrières prises par les autorités pour circonscrire la propagation de la pandémie.

Sur le plan industriel, l'activité s'est contractée après un affermissement constaté au dernier trimestre de 2020. Le premier trimestre de 2021 est marqué par une baisse de 9,7% en glissement trimestriel de la production industrielle. Cette contreperformance est consécutive à une baisse de 21,7% des industries pétrolières suite aux effets néfastes du Covid-19 et de 9,7% de la branche industrie extractive. En effet, le volume de la production de pétrole brut a baissé de 4,1% en glissement annuel. Cette baisse de la production pétrolière s'explique par la contreperformance des entreprises d'extraction de pétrole brut dont l'une a cessé la production suite à la crise sanitaire. En revanche, les exportations pétrolières quant à elles, ont augmenté de 0,7% en glissement trimestriel.

Sur le front des prix à la consommation, on note une évolution favorable

au premier trimestre 2021, consécutives à la levée des mesures barrières édictées par les autorités contre la pandémie du covid-19 qui a occasionné une baisse du niveau général des prix à la consommation des ménages. Le niveau général des prix à la consommation a baissé de 2,2% par rapport à celui du trimestre précédent. L'inflation trimestrielle est ressortie à 0,4% au premier trimestre 2021.

Au niveau des services, une contreperformance a été observée en ce premier trimestre 2021. Les chiffres d'affaires au niveau des entreprises hôtelières ont baissé de 2,6% par rapport à celui du trimestre précédent. Du côté de la téléphonie mobile, on note une hausse de 7% en glissement annuel en raison de la forte demande en communication téléphonique en période de Covid-19. Concernant le trafic aérien, les mouvements d'avion ont baissé de 12,8% en raison d'une baisse de 13,9% de trafic commercial et 11,4% de trafic non commercial. Quant aux mouvements des passagers, à fin mars 2021, on relève une baisse de

34,7% en glissement annuel en raison d'une baisse de 30,8% de trafic commercial et de 65,6% de trafic non commercial.

Du côté des finances publiques, à fin mars 2021, les recettes ont connu un taux de réalisation de 18,7%, elles se chiffrent à 156,871 milliards pour une prévision de 840,206 milliards. Elles sont composées pour 14,8% des recettes non pétrolières dont 93,2% des recettes fiscales 6,8% des recettes non fiscales. En glissement annuel, les recettes budgétaires sont en baisse de 28,02%. Les recettes pétrolières représentent 3,8%.

S'agissant des agrégats monétaires, à fin mars 2021, la masse monétaire s'est affermie de 15,7% en glissement annuel par rapport à un an plutôt. En outre, les crédits intérieurs sont en progression de 19,8% dont 27,7% de hausse pour les créances nettes sur l'Etat et 11,1% pour les créances à l'économie par rapport à fin mars 2020. En revanche, les avoirs extérieurs nets ont connu un bond de 60,2% sur la période.

5. Les Comptes Nationaux

Rebasage des comptes du Tchad sous le Système de Comptabilité Nationale 2008 avec 2017 comme année de base et la production des comptes de la première année courante

L'INSEED s'est engagé, en 2017, dans un processus de révision du système des comptes nationaux afin de doter le Tchad d'un système de comptabilité nationale performant et conforme aux recommandations internationales en matière de bonnes pratiques. Cette révision a été marquée par le rebasage des comptes conduisant à la production des comptes de la première année courante et à l'organisation d'un webinaire d'évaluation.

A cet effet, le service des comptes nationaux a procédé au changement de l'année de base et de la migration vers le Système de Comptabilité Na-

tionale (SCN) de 2008 avec l'utilisation de module ERETES. Les travaux engagés par l'INSEED avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers ont permis de disposer des comptes de l'année de base 2017, ainsi que ceux de la première année courante 2018. Les comptes de l'année de base ont été examinés lors d'un webinaire d'évaluation par les pairs.

Ce webinaire tenu du 09 au 11 février 2021 a vu la participation des institutions partenaires : AFRISTAT, AFRI-TAC/FMI, Banque Mondiale, BAD, CEA, BEAC, CEMAC, CEEAC et des pays tels que Bénin, Cameroun, Gabon, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo, Tunisie. Lors des séances de travail, l'équipe des comptes nationaux a eu le temps de présenter les points essentiels des travaux effectués. Après une exposition sur les

sources des données utilisées, les méthodes de traitement appliquées, et les résultats obtenus, les experts ont enrichi les discussions en faisant des remarques et suggestions pertinentes. Depuis la fin de ce webinaire, le service est en train d'intégrer les différentes recommandations pour améliorer la qualité des comptes.

En perspective, le service envisage produire :

- le Tableau des Comptes Economiques Intégrés ;
- une série rétropolée des comptes;
- les comptes de l'année courante 2019;
- la Matrice de Comptabilité Sociale.

Par AHMAT SOULEYMANE
HACHIM / FANGAMLA MARANDI

ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

1. Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE)

L'Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE) est un organe technique permanent du dispositif de pilotage de la stratégie Education-Formation-Emploi. Il a pour mission essentielle d'interface entre le marché de l'emploi et les appareils de formation en vue de contribuer à la régulation du dysfonctionnement.

Au cours du premier trimestre 2021, l'OBSEFE a effectué une mission d'échanges avec les responsables des entreprises du

27 janvier au 05 février 2021 dans la zone méridionale du pays et du 16 au 25 février 2021 dans la ville de N'Djamena.

L'objet de la mission est d'échanger avec eux sur la problématique de l'adéquation formation-emploi.

Les difficultés rencontrées lors de cette mission sont entre autres :

- le manque d'engagement de la part de certains responsables d'entreprises à renseigner le guide d'entretien ;

- les préparatifs pour l'accueil de Président de la République de l'époque, le Maréchal Idris Deby Itno (MIDI) dans le cadre de la campagne présidentielle n'ont pas facilité les choses car ils étaient prioritaires par rapport à la mission.

En perspective, l'Equipe de l'OBSEFE compte réaliser la même mission mais dans la zone septentrionale dans les mois à venir.

Par RIRADJIM MADNODJI

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

2. Atelier de vulgarisation de la législation et des procédures en matière de risques professionnels



La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a organisé un atelier sur le thème « Vulgarisation de la législation et des procédures en matière de risques professionnels ». L'atelier a eu lieu au Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD) du 18 au 19 mars 2021.

L'objectif assigné à cet atelier est de mettre au même niveau d'informations les responsables des ressources humaines et les médecins d'entreprises dans la gestion et le traitement des dossiers d'accidents du travail et des maladies professionnelles.

Par ailleurs, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale a pour rôle d'assurer la prévoyance sociale des travailleurs du secteur privé et des contractuels de l'État en leur versant différents types des prestations sociales en contrepartie des cotisations prélevées sur leurs salaires. Les branches de prestations servies par la CNPS sont les suivantes :

- les prestations familiales et de maternité;
- les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès ;
- les prestations en matière d'accidents du travail et des maladies profession-

nelles.

La séance a été présidée par M. Mahmoud Moussa, Directeur de l'Administration du Travail représentant le Ministre de tutelle en présence de M. Abdoulaye ABKRESS, représentant le Directeur Général de la CNPS.

Le représentant du Ministre a d'abord salué l'organisation par la CNPS de cet atelier. Il a indiqué qu'il tombe à point nommé, car malgré les efforts consentis par les gouvernements afin de promouvoir la santé et la sécurité des travailleurs, il n'en demeure pas moins que les risques professionnels continuent de faire toujours des ravages dans le milieu du travail, impactant ainsi négativement la productivité des entreprises et engendrant un taux d'absentéisme assez important pour cause d'arrêt-maladie. Le représentant du DG n'a pas manqué de rappeler l'importance de la stratégie globale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) conformément à la Convention n°187 sur le « Cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail » et la recommandation qui s'y attache. Selon lui, les textes évoqués « guident l'action que nous devons mener pour réduire l'énorme coût humain et économique des accidents du travail et des maladies professionnelles ».

Les travaux de l'atelier se sont bien déroulés.

Par GAGUE Ngangtar

REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

1. Atelier virtuel sur l'état civil en Afrique

Un atelier virtuel sur le leadership et la mobilisation des ressources pour les greffiers généraux africains et les cadres supérieurs de l'état civil a eu lieu du 23 au 25 mars 2021.

Ce webinaire a été organisé par le Centre d'excellence du CRDI, centre international de ressources qui appuie activement les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) utiles pour tous, surtout les femmes et les filles. Les partenaires coorganisateurs étaient :

- la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ;
- le Mécanisme de Financement Mondial (GFF) ;
- Vital Strategy ;
- Banque Mondiale ;
- BAD ;

• APAI-CRVS.

Objectifs dudit atelier :

- doter les greffiers généraux et les cadres supérieurs africains de la CR d'outils de gestion pour diriger et renforcer l'initiative ESEC dans leurs différents pays ;
- aider les bureaux d'enregistrement africains à opérer des changements stratégiques pour faire passer l'initiative APAI-CRVS au niveau supérieur en faisant le point sur les réalisations, en identifiant et en hiérarchisant les possibilités offertes et en concevant des moyens de relever les défis actuels ;
- fournir des indications sur la manière de mobiliser et d'utiliser les ressources pour les initiatives de l'ESEC ;
- créer une plateforme d'apprentissage et de connaissances pour le partage des réalisations et des défis des bureaux d'enregistrement africains.

Après l'accueil officiel et les remarques d'ouverture, ce fut les témoignages de leadership de 3 leaders exceptionnels de l'ESEC en Afrique et la formation au leadership et soutien par les pairs.

La mobilisation et l'utilisation de ressources et le partage d'expériences sur la manière dont les ressources ont été mobilisées par les différents greffiers généraux ont été abordés en deuxième position.

Un bref aperçu des initiatives et programmes régionaux en cours et la présentation du rapport sur la mise en œuvre des résolutions COM5 ont été les derniers points examinés au webinaire.

Le Tchad, représenté par 3 cadres de la Division des Etudes Démographiques et de la Cartographie (DEDC) de l'INSEED et deux représentants de l'UNFPA a présenté un bref aperçu de la situation de l'état civil au Tchad.

Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

2. Webinaire sur l'efficacité des politiques migratoires

L'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIQUE), Statistics Sweden et le Centre mondial d'analyse des données sur les migrations (CMADM) de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ont organisé un webinaire sur l'efficacité des politiques migratoires le 25 mars 2021.

L'atelier virtuel avait pour thème "Evaluer l'efficacité des politiques migratoires : comment enquêter sur les migrations ?

La migration est une question politiquement

sensible pour laquelle des preuves sont plus que jamais nécessaires. Une façon d'aborder les politiques migratoires du point de vue des preuves consiste à évaluer les politiques et programmes migratoires. Les politiques et programmes de migration devraient être évalués en fonction de leur capacité à atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été créés. L'évaluation des politiques publiques à travers des évaluations d'impact rigoureuses et robustes a été un domaine en plein essor au cours des dernières décennies. Ce

webinaire a longuement discuté de l'utilisation de l'évaluation d'impact dans le domaine de la migration, menant à une discussion sur la meilleure façon de mettre en œuvre des enquêtes dans le domaine de la migration avec des études de cas africaines.

Le Tchad a été représenté par 3 cadres de la Division des Etudes Démographiques et de la Cartographie (DEDC) de l'INSEED.

Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

DIVERS

1. Nomination des membres du Conseil National de la Statistique (CNS) au titre des organisations et des personnalités indépendantes

Neuf membres du Conseil National de la Statistique (CNS), organe chargé de veiller à la coordination des activités de développement, de production et de diffusion du SSN, au respect des principes fondamentaux qui régissent les activités statistiques officielles et d'assurer la concertation entre les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique, ont été nommés par décret n°0709 du 18 mars 2021 au titre des organisations et personnalités indépendantes.

Il s'agit :

- de la représentante de la Commission Économique en charge de la Statistique à l'Assemblée Nationale : Madame SOURAYA MOUSTAPHA ;
- du représentant du Conseil National du Patronat Tchadien : DINGUEMNAIAL RENAUD ;
- du représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat : MAHAMAT SALEH BRAHIM ;
- du représentant de l'Union des Syndicats du Tchad : HOUCHING-NE BIANZOUNBE ;
- du représentant de l'Université de N'Djamena : Dr THEMOI DEMSOU ;

- du représentant de l'Association «le Collectif d'Action pour l'Alphabétisation, la Santé et la Formation de la Femme» : Madame DJIKOLOUM MOUGALBAYE MATIKODJAL ;
- du représentant de l'Association «Jeunesse pour la Paix et la Non-Violence» : NODJIGOTO CHARBONNEL ;
- des personnalités indépendantes :
 - OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR ;
 - Dr HASSANA BOUBA DJIMÉ.

2. Hommage au "Premier Statisticien" de la République, le Marechal Idriss Deby Itno, President

Le mardi 20 avril de l'an 2021, la population tchadienne a été surprise par l'annonce du décès de son "Premier Statisticien", le Maréchal du Tchad, IDRISSE DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, mort en défendant l'intégrité territoriale sur le champ de bataille.

Au pouvoir depuis 30 ans, il venait d'être réélu pour un 6ème mandat de 6 ans avec 79,32% des suffrages exprimés, selon des résultats provisoires énoncés à la veille de son décès par l'instance électorale nationale.

Militaire de carrière, MIDI comme l'appelait affectueusement la population tchadienne, a su donner les lettres de noblesses à l'appareil statistique du pays. Sous sa Présidence depuis 1990, le Tchad a réalisé plusieurs opérations statistiques d'envergure nationale et la réforme de son appareil statistique.

En ce qui concerne les opérations d'envergure, il convient d'abord de citer le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) dans sa première et deuxième génération réalisée respectivement en 1993 et 2009 qui ont permis de collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser des données démographiques, socio-économiques et culturelles. Le RGPH-3 qui est en cours de préparation ne verra pas la main du "Premier Statisticien". Ensuite, on peut noter l'enquête sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté (ECOSIT) dont la quatrième génération réalisée en 2018 intervient après celles menées en 1996, 2003 et 2011. Et les enquêtes par Grappes à indicateurs multiples (MICS) en 2000, 2010, 2014 et 2019. Par ailleurs, d'autres enquêtes ont été réalisées à savoir : l'enquête démographique et de santé au Tchad (EDST) qui a eu lieu en 1996/1997 ;



2004 ; 2014/2015. Ces enquêtes visent à disposer des indicateurs actualisés sur le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages.

Face à la forte demande des données statistiques fiables pour le suivi-évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement économique et social et pour assurer la continuité du processus de planification du développement de son Système de Statistique National (SSN), le Tchad a entre-

pris sous l'impulsion du Maréchal du Tchad, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) dont la première génération avait couvert la période 2011-2015 et la deuxième génération couvre la période 2021-2025. L'élaboration de la SNDS fait partie des actions prioritaires de la réforme de l'appareil statistique national.

Au niveau institutionnel, il faut saluer la création et l'opérationnalisation du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS). Le projet de création de l'Ecole Nationale de Statistiques et d'Informatique Appliquée (ENSIA) fortement encouragé par le champion national des Statisticiens MIDI reste un legs qu'il faudrait concrétiser en sa mémoire pour le rayonnement de notre SSN.

Compter les œuvres du Maréchal dans le développement de la statistique au Tchad, le nombre en est grand.

Notre champion MIDI s'en va au moment où tout le SSN a plus besoin de lui pour ses orientations, conseils, soutiens, pour bâtir un appareil statistique fiable et fort pour répondre aux besoins en données statistiques de plus en plus importants. Dieu dans sa bonté infinie en a décidé autrement pour notre "Premier Statisticien" MIDI. Paix à son âme et que Dieu l'accueille dans son vaste paradis.

Par DOUZOUNET MALLAYE

EQUIPE DE REDACTION

Le Directeur de publication :

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Le Rédacteur en chef :

SENOUSSI YOUSSEF HASSAN

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION	INSTITUTION
AHMAT ABDERAHIM ABBO	INSEED
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	INSEED
ATOKARE Alexis	INSEED
BANDOU MAL OUAGADJIO	INSEED
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INSEED
DOUZOUNET MALLAYE	DGSE/MEPDCI
FANGALMLA MARANDI	INSEED
GAGUE Ngangtar	INSEED
GOGNIN Gomdigué	INSEED
HASSAN IZZO ABAKAR	DSA/MA
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	INSEED
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	INSEED
RIRADJIM MADNODJI	INSEED